

Thon rouge, le spectaculaire redressement des stocks

Fin mai, les senneurs méditerranéens ont démarré leur campagne de pêche au thon rouge. L'abondance du poisson est telle qu'en moins de cinq coups de senne, si la météo s'y prête, ils devraient avoir pêché leur quota. Un quota à la hausse après cinq années de restrictions fortes, grâce à la bonne santé retrouvée du stock.

On revient de loin. Victime d'une pêche excessive durant 15 ans, la population de thon rouge de l'Atlantique a bien failli y passer. Pour Jean-Marc Fromentin, spécialiste du thon rouge à l'Ifremer, trois raisons ont mené à la surexploitation.

D'abord, la forte valeur marchande du thon rouge. Dans les années quatre-vingt, l'émergence du marché japonais du sushi-sashimi a conduit à une forte demande et à sa prise de valeur. Le thon se vend en moyenne entre 7 000 et 20 000 euros pièce, avec des records vers 500 000 euros.

Décisions drastiques

Ensuite, « **la forte surcapacité des flottilles** ». Le nombre de bateaux comme leur efficacité se sont vite accrus. En 2005, en Méditerranée, près de 250 navires industriels et 1 350 artisanaux pêchaient le thon rouge.

Enfin, cette ressource a été partagée par une quarantaine de pays. Ajouté au fait que cette pêche se déroulait surtout en eaux internationales, la gouvernance par l'Iccat (Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique) était inefficace. « **Son corps politique ne suivait pas les avis de ses scientifiques** », relate Jean-Marc Fromentin.

La surexploitation soupçonnée au début des années 1990 a été diagnostiquée en 1996, ce qui n'a pas empêché des quotas trop élevés et non respectés jusqu'en 2009.

« **En y ajoutant la pêche illégale, considérable, on a atteint des records historiques de capture, d'environ 50 000 tonnes par an, de 1994 à 2007** », continue le chercheur.

En 2006, les scientifiques avaient averti du risque d'extinction de l'espèce, mais la gouvernance est restée. L'Iccat a bien lancé un plan de reconstitution, instaurant une taille minimale à 30 kg et la mise en place de documents de suivi, tout en accordant le double de quotas préconisé par les scientifiques.

Ces alertes ont déclenché la mobilisation d'ONG, et la pression médiatique a poussé à prendre des décisions drastiques.

Fin 2009, l'Iccat a décidé de réduire de 40 % le quota, passant de 22 000 à 13 500 tonnes, suivant pour la première fois l'avis scientifique. Les pêcheurs avaient alors crié à la fin de leur métier.

Niveau des années 1950-1960

En novembre 2010, l'iccat a encore diminué symboliquement le quota de 600 tonnes. On peut dire aujourd'hui que ces mesures ont très vite porté leurs fruits.

Une forte baisse de la mortalité par pêche a été constatée sur les juvéniles grâce à la taille minimale, puis sur les adultes grâce aux baisses de quotas de 2010.

Les contrôles ont permis une forte réduction de la pêche illégale. Résultat spectaculaire : la taille du stock a augmenté bien plus rapidement que prévu.

Les objectifs du plan de reconstitution ont été atteints en 2014 avec sept ans d'avance ! Le thon rouge ne s'est quasiment jamais aussi bien porté. « **On ne serait pas loin des niveaux des années 1950-1960** », confirme le chercheur, soulignant une part d'incertitude.

Le problème est désormais tout autre : gérer cette abondance n'est pas simple, car elle aiguise les appétits...

Source : [http://www.lemarin.fr/secteurs-activites/peche/22034-thon-rouge-le-spectaculaire-redressement-des-stocks\(01/06/15\)](http://www.lemarin.fr/secteurs-activites/peche/22034-thon-rouge-le-spectaculaire-redressement-des-stocks(01/06/15))